



## Conditions générales d'inscription

Le CCS Groupe lémanique met gracieusement à la disposition de ses membres et des participants du cours permis mer sa structure administrative pour leur permettre de louer un ou des bateaux à de bonnes conditions.

Les participants à une croisière organisée par le CCS Groupe lémanique effectuent la croisière sous leur propre et entière responsabilité, selon les conditions du contrat de location. Le CCS Groupe lémanique n'assume aucune responsabilité quant au déroulement de la croisière.

Le skipper (capitaine) n'étant pas professionnel, aucune responsabilité aggravée ne pourra lui être imputée étant entendu que chacun s'engage à respecter strictement les règles de sécurité du CCS Groupe lémanique et à suivre à la lettre les consignes du skipper.

Les participants aux croisières doivent attester être en bonne santé, savoir nager, et être au bénéfice d'une assurance accident.

L'organisation et les frais de voyage ainsi que le montant de participation à la caisse de bord sont déterminés avec le skipper lors de la réunion d'équipage.

L'inscription n'est définitive qu'à réception du paiement de la croisière et après confirmation du responsable des croisières du CCS Groupe lémanique. Après cette confirmation, en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif, la somme payée pour la croisière est acquise définitivement au CCS Groupe lémanique. Il est donc vivement recommandé de contracter une assurance-annulation.

Le responsable des croisières traitera les candidatures selon l'ordre d'arrivée des paiements et composera l'équipage avec le skipper, en veillant à équilibrer les forces et faiblesses des candidats. Une fois l'équipage composé, les membres désignés seront avertis et l'inscription sera définitive.